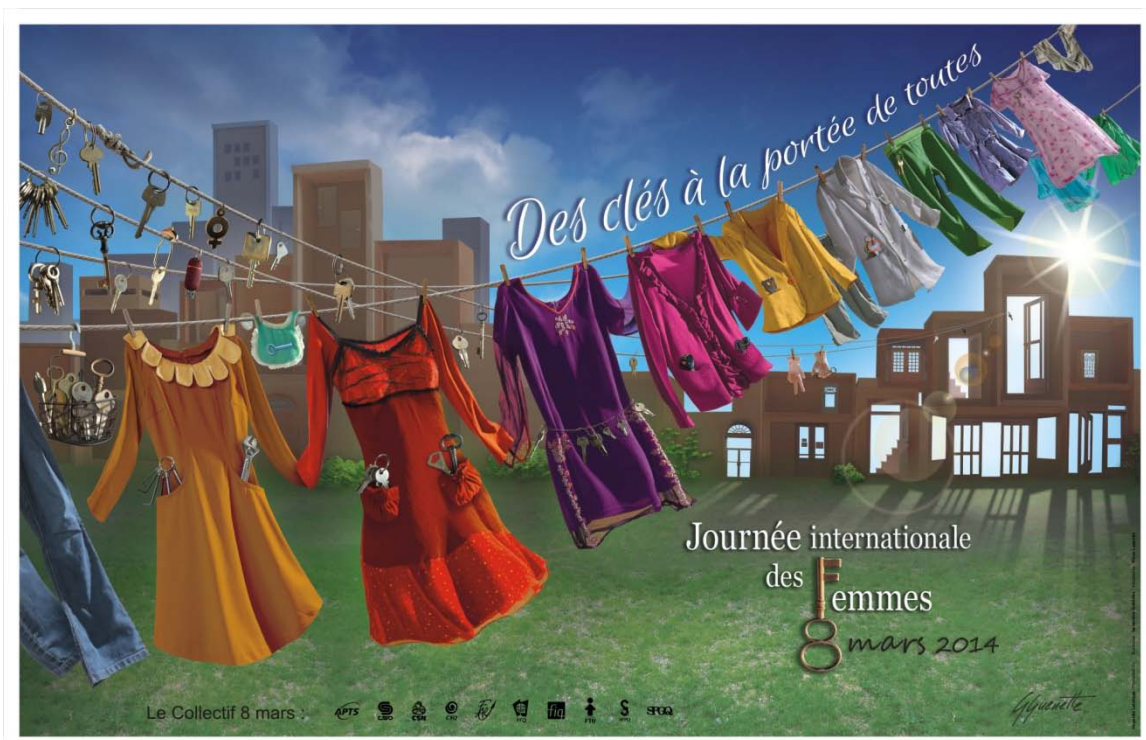


**DOCUMENT EN APPUI  
À LA RENCONTRE POLITIQUE  
DES MEMBRES DU COLLECTIF 8 MARS,  
ÉDITION 2014**

**avec madame Pauline Marois,  
première ministre du Québec  
et  
madame Agnès Maltais,  
ministre de la Condition féminine**

**LE 4 MARS 2014**

**À Québec**





## **Introduction**

Ce texte a pour objectif de faciliter les échanges entre les responsables politiques des organisations syndicales et de la Fédération des femmes du Québec avec madame Pauline Marois, première ministre du Québec et avec la ministre de la Condition féminine, madame Agnès Maltais. C'est pourquoi nous avons convenu de faire parvenir à l'avance ce document à toutes les responsables politiques. Une version simplifiée comprenant les demandes sur chacune des thématiques a été envoyée aux représentantes du gouvernement.

Le Collectif 8 mars veut faire un suivi auprès de la première ministre et de la ministre de la Condition féminine, notamment sur ces principales thématiques :

- ⊙ le plan d'action gouvernemental « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait 2011-2015 » et celui de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)
- ⊙ la conciliation famille-travail
- ⊙ l'autonomie économique des femmes
- ⊙ les services publics au Québec.

**Pour maintenir les acquis et contrer les discriminations encore vécues aujourd'hui par les femmes, nous demandons des engagements fermes et précis de la part du gouvernement.**

## **Le plan d'action gouvernemental « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait 2011-2015 » et celui de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)**

Le Collectif 8 mars désire faire le point sur l'impact des plans d'action en matière d'égalité et de l'ADS sur l'ensemble des politiques gouvernementales, à travers notamment la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques tant économiques que sociales.

Un plan d'action spécifique en matière d'analyse différenciée selon les sexes couvrant la période de 2011-2015 exprime cette volonté d'intégrer l'ADS dans les pratiques gouvernementales permet d'aller chercher l'adhésion des directions des divers programmes gouvernementaux, de donner accès à des données sexuées, et de pouvoir offrir des services mieux adaptés aux réalités vécues par les femmes. Cette analyse est un outil qui tient compte des inégalités entre les sexes, dans toutes les politiques, de façon transversale. Ce plan d'action comprend cinq objectifs :

- la mise en œuvre de projets intégrant l'ADS au sein des ministères et des organismes;
- la consolidation de l'offre de services;
- le soutien des ministères et des organismes dans une approche facilitant la systématisation;
- la consolidation de la structure de gouvernance;
- le rayonnement de l'ADS.

Puisque ce plan d'action avait des objectifs bien précis, il est important de prendre acte des effets positifs de ces orientations sur de nouveaux programmes ou politiques gouvernementaux. À titre d'exemple, nous considérons que la nouvelle politique jeunesse récemment rendue publique passe sous silence la situation spécifique des jeunes femmes en emploi ou encore étudiantes. Une application de l'ADS aurait entre autres permis de tenir compte de la situation des jeunes femmes plus vulnérables en considérant diverses situations d'oppression nuisant à leur bien-être et à leur épanouissement (situation de pauvreté extrême, de handicap, de racisme, problématique spécifique en conciliation famille-travail, etc.).

De plus, nous tenons à faire une mise en garde concernant les limites de l'ADS, plus particulièrement si elle est appliquée sans analyse féministe, dans une perspective de « symétrisation ». Certains groupes conservateurs et antiféministes insistent sur le fait que les hommes et les femmes sont victimes des stéréotypes de genre et en souffrent de la même façon et dans les mêmes proportions. Ils clament

au nom de l'égalité que la situation des femmes et des filles occupe trop de place comparativement à celles des hommes et des garçons. Toutefois, les analyses antiféministes ne font jamais référence aux rapports sociaux de sexe, ni à la discrimination systémique, ce que fait l'analyse féministe.

---

---

Nous demandons :

- que la politique accompagnée d'un plan d'action soit reconduite ou révisée pour une nouvelle période après 2016.
    - quelles seraient les prochaines étapes? Serons-nous consultées?
    - comment le gouvernement va-t-il s'assurer de l'application de l'ADS dans l'élaboration de nouveaux programmes ou politiques gouvernementales, compte tenu des dangers de la symétrisation?
- 
- 

## **La conciliation famille-travail**

La conciliation famille-travail est une thématique qui mérite, encore une fois cette année, toute notre attention. En effet, nul besoin de rappeler l'entrée massive et le maintien des femmes sur le marché du travail, avec des effets directs sur la dynamique familiale et sur la répartition des rôles et des tâches assumés par les femmes et par les hommes. Il n'en demeure pas moins que les femmes assument encore principalement « l'organisation du quotidien de la famille »<sup>1</sup>.

De plus, il faut prendre en compte les transformations apportées dans le monde du travail : le développement du travail atypique, le travail précaire, les horaires coupés, etc. À toutes ces transformations s'ajoute le soutien à apporter à des proches, que ce soit auprès d'une personne âgée, de jeunes enfants, d'un enfant malade, etc. Là encore, les femmes assument en grande majorité ce travail de proches aidantes.

Ces quelques éléments nous démontrent l'urgence d'améliorer le quotidien des femmes en regard de la conciliation famille-travail :

- la dernière consultation réalisée en novembre dernier par le ministère de la Famille confirme que « favoriser la conciliation travail-famille » est une

---

1. Marie-Ève SURPRENANT, *Jeunes couples en quête d'égalité*, Ed. Sisyphes.

priorité qui ressort de façon très importante (à 58 %). Il s'agit de la principale demande exprimée dans ce sondage<sup>2</sup>.

- l'absence de mesures facilitant la conciliation famille-travail entraîne des conséquences coûteuses pour les travailleuses et les travailleurs, en passant par une détérioration de la santé physique et mentale<sup>3</sup>.
- les recherches des vingt dernières années convergent vers les mêmes conclusions : il faut agir, prendre en compte les besoins des travailleuses et des travailleurs qui assument des responsabilités familiales.

Somme toute, nous réaffirmons la nécessité d'adopter une loi-cadre sur la conciliation famille-travail pour forcer et accélérer les nécessaires changements dans les milieux de travail, et ce, d'autant plus qu'il y a un blocage de la part de nombreux employeurs devant la nécessité d'implanter de nouvelles mesures de conciliation famille-travail.

---

---

Nous demandons :

- que le gouvernement réponde aux nouvelles réalités des femmes et des familles au Québec (Ex. horaires atypiques, CPE, répit pour proches aidantes...);
  - que le gouvernement s'engage à adopter une loi-cadre.
- 
- 

## **L'autonomie économique des femmes**

Les femmes et les travailleuses sont encore parmi les plus pauvres au Québec.

- Elles sont très nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, des emplois précaires ou atypiques.
- Elles subissent de façon importante une disparité de traitement selon le statut d'emploi qu'elles occupent.
- Les femmes immigrantes, malgré leur taux de diplomation plus élevé que chez les Québécoises, connaissent un taux de chômage officiel de 11,3 % alors qu'il est à 6,2 % pour l'ensemble des femmes<sup>4</sup>.

---

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, Consultation publique web *Les défis des familles d'aujourd'hui et de demain*, novembre 2013.

3. Voir l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité au travail. IRSST, gouvernement du Québec, 2011 : il est démontré que les personnes assumant des responsabilités familiales élevées sont en moins bonne santé.

<sup>4</sup> SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Faits saillants*, 2010.

- Les femmes travaillant dans le secteur privé sont syndiquées dans un pourcentage de 18,6 % comparativement à 31 % pour les hommes<sup>5</sup>, ce qui en dit long sur leurs conditions de vie et de travail.
- Les femmes retraitées sont encore trop nombreuses à vivre avec un revenu inférieur aux hommes retraités à cause de leur parcours différent sur le marché du travail.
- Quant aux personnes devant se contenter du salaire minimum, les femmes sont représentées dans une proportion de 57,4 %<sup>6</sup>.
- De plus, malgré le fait de travailler 40 heures par semaine, elles n'arrivent pas à se sortir de la pauvreté, et ont souvent recours aux banques alimentaires pour pouvoir nourrir leur famille.
- Et elles sont encore nombreuses à vivre avec le programme d'aide sociale où elles doivent vivre dans des conditions de grande pauvreté mettant ainsi en péril leur santé – voire les logements insalubres, les problèmes alimentaires, la détresse psychologique, etc.
- Nous voulons aussi cibler une catégorie de femmes particulièrement oubliée, les aides familiales ou travailleuses domestiques, vulnérables devant leurs employeurs. Ces travailleuses ne peuvent bénéficier de la couverture de la Loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles.

Devant ces situations d'injustice et d'iniquité, nous croyons que le gouvernement se doit de travailler à changer ces situations.

---

Nous demandons :

- que le gouvernement légifère pour contrer les disparités de traitement selon le statut d'emploi et améliore l'accès à l'emploi aux femmes immigrantes et racisées;
- que le gouvernement bonifie le Régime des rentes du Québec (RRQ) en tenant compte de la réalité spécifique des femmes arrivées à l'âge de leur retraite;
- que le gouvernement corrige le traitement inégal accordé aux personnes vivant de l'aide sociale catégorisées aptes ou inaptes au travail;

---

5. STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active, Cansim 282-0078*, 2013.

6. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché du travail*. 2002-2012, vol 9, 2013.

- que le gouvernement se conforme à la législation internationale (convention 189 de l'OIT) permettant de protéger les conditions des aides familiales ou travailleuses domestiques.
- 
- 

## **Les services publics au Québec**

Il y a longtemps, le Québec a fait un choix de société : se doter de services publics gratuits, accessibles et de qualité, et ce, dans le but d'améliorer les conditions de vie de toute la population. L'accès aux services publics est une façon de mieux répartir la richesse et de donner accès à des soins et à l'éducation, peu importe son lieu d'origine ou le revenu de ses parents.

Ce choix de société est fragilisé par les idéologues de la droite qui veulent imposer leur vision du monde : privatiser la société dont les services à offrir à la population. Cette nouvelle tendance touche particulièrement les femmes.

En effet, les travailleuses sont majoritairement celles qui offrent les services à la population, particulièrement dans le secteur de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la fonction publique. De plus, ce sont les femmes qui utilisent les services publics à la fois pour elles et pour leurs familles.

Somme toute, nous pensons que la lutte contre la privatisation doit être au cœur des développements des services publics au Québec.

---

---

Nous demandons :

- que le gouvernement s'engage à assurer de véritables services publics, gratuits et accessibles.
- 
- 

## **Conclusion**

Par cet échange avec les responsables politiques, le Collectif 8 mars veut insister sur l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des travailleuses au Québec parce qu'elles vivent encore une oppression spécifique, et ce, malgré de nombreux gains obtenus au fil des années grâce à la mobilisation et à la détermination du mouvement des femmes au Québec et de leurs alliés.



**Les organisations membres du Collectif 8 mars, édition 2014 :**

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Centrale des syndicats du Québec (CSQ),

Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)